

### Bulletin d'information

*Chère lectrice, cher lecteur*

Pour le bonheur individuel, comme pour l'avenir de la société, le mariage est un pilier important. Ce mode de vie répond à un grand nombre de besoins profonds de l'être humain allant bien au-delà de la sécurité matérielle. En tant que fondement de la famille naturelle, le mariage est aussi le meilleur endroit pour l'éducation et le développement des enfants. Et il demeure le mode de vie le plus fréquent. Cependant, depuis 1968, le mariage « traditionnel » est sans cesse remis en question ou combattu. Certains veulent purement et simplement l'abolir, d'autres veulent le relativiser en le mettant sur un pied d'égalité avec d'autres formes d'union. Mais la valeur irremplaçable du mariage risque de disparaître de la conscience collective. À travers ce numéro, nous vous invitons à redécouvrir la valeur du mariage et à mieux comprendre les attaques dirigées actuellement contre cette institution.

*La rédaction de Futur CH*

#### ► Les gens sont en majorité mariés

Environ 80 % des personnes vivant avec un partenaire du sexe opposé sont mariées. C'est le chiffre qui a été publié en 2016 par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Les Suisses estiment également que le mariage est l'environnement idéal pour la naissance et l'éducation des enfants : 77,1 % des enfants sont nés d'une union conjugale en 2015. Chez les hommes et les femmes âgés de 35 ans et plus, la proportion de personnes mariées parmi les couples ayant des enfants communs s'élève à plus de 90 %. En 2013, l'OFS avait également souligné dans son Enquête sur les familles et les générations : « La majorité de la population vit en couple et le mariage reste la forme de relation la plus répandue ». Selon les derniers chiffres de l'OFS, à la fin 2015, 58 % des femmes et des hommes âgés de 20 à 79 ans en Suisse étaient mariés ou veufs, l'âge moyen du premier mariage se situant aux alentours de 30 ans pour les deux sexes.

#### ► La dichotomie sexuelle remise en cause

Depuis les années 1990, l'idéologie radicale du genre conteste l'existence de seulement deux sexes biologiques et, par conséquent, le fait qu'il faille un homme et une femme pour qu'il ait mariage. Ainsi, les critiques à l'encontre du mariage et de la famille fondées sur la pensée marxiste se sont intensifiées. Des intellectuels homosexuels, tels que la philosophe américaine Judith Butler (née en 1956), ont eu une influence décisive. Ce n'est plus seulement la répartition inégale des tâches entre les sexes qui est considérée comme une discrimination. La dichotomie sexuelle et la norme hétérosexuelle, qui sont à la base du mariage, ne seraient pas des aspects naturels, mais des aspects restrictifs de l'être humain favorisant l'oppression de la femme et l'exclusion des minorités sexuelles. En avançant les arguments trompeurs de la « diversité » et de la « lutte contre la discrimination », l'égalité de toutes les formes d'expression de la sexualité devient le nouveau modèle social à suivre. Dans ce contexte, la revendication du « mariage » entre personnes de même sexe peut être observée dans tous les pays occidentaux.

## ► Les valeurs matrimoniales ont le vent en poupe



D'après une enquête représentative réalisée par l'institut d'études de marché et de recherche sociale GFS-Zürich en 2015, 71 % de la population suisse considère l'union à vie et la fidélité sexuelle à vie comme des valeurs importantes. Chez les jeunes générations (18 à 39 ans), 65 pour cent et 70 pour cent des personnes interrogées considèrent, respectivement, l'union à vie et la fidélité sexuelle à vie comme importantes. Dans une société où la sexualité est, de diverses manières, réduite à un bien de consommation, il s'agit de valeurs surprenantes. Il est clair que l'opinion publique (contrôlée par les médias), qui qualifie volontiers le mariage à vie de modèle archaïque et préconise la liberté sexuelle, est souvent très éloignée de la réalité. Même pour les adolescents, avoir un couple stable et fonder une famille sont deux objectifs dignes d'être poursuivis : selon l'édition 2016 du Baromètre de la jeunesse du Credit Suisse, 69 % des jeunes estiment en effet qu'avoir une famille avec des enfants est un but à atteindre dans la vie. En outre, 86 % d'entre eux pensent qu'il est « important d'avoir une vie de famille ou une vie de couple épanouie ».

## ► La culture du divorce

Selon les derniers chiffres publiés par l'Office fédéral de la statistique en février 2017, le taux de divorce est passé de 15 % à près de 41 % entre 1970 et 2016. Cela signifie que sur 100 couples mariés, 41 divorceront, si le comportement actuel dans ce domaine n'évolue pas. Cette augmentation du nombre de divorces n'est pas un hasard, mais est largement influencée par le contexte social, comme le montre la fondation Futur CH dans sa dernière brochure thématique publiée en allemand, intitulée « Plaidoyer pour le mariage ». Elle s'explique par une plus grande indépendance économique des conjoints, mais également par un changement de mentalité au sein de la société, qui considère presque le divorce comme quelque chose de normal, même si la séparation des personnes concernées est généralement vécue comme un moment extrêmement pénible et lourd de conséquences.

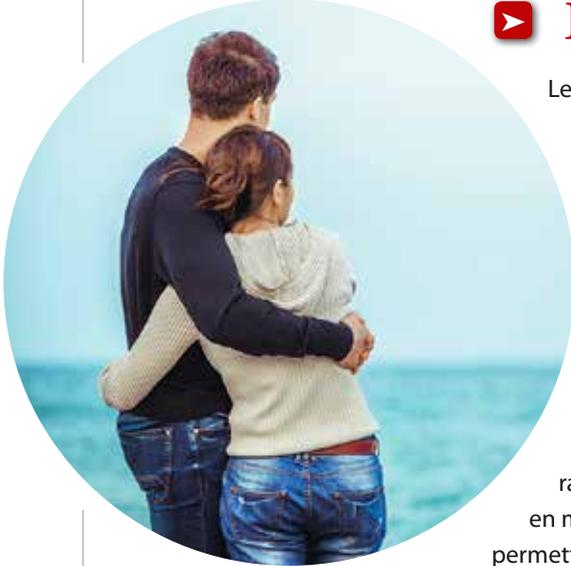
## ► La révolution marxiste

La révolution sexuelle, qui s'est de plus en plus radicalisée et mondialisée depuis 1968, ne peut pas simplement être interprétée comme un mouvement contestataire (compréhensible) face à la pudeur excessive des années 1950. Elle est davantage un élément fondamental d'un programme culturel marxiste, tel que celui qui a été préparé méthodiquement par les précurseurs du marxisme occidental (comme Max Horkheimer et Herbert Marcuse) à l'Institut de recherche sociale de Francfort depuis 1923. Depuis le début, ce programme cible le mariage, qui, en tant que soi-disant oppression institutionnalisée de la femme par l'homme, doit être supprimé. Pour ce faire, les marxistes culturels misent aujourd'hui encore sur la puissance subversive d'une sexualité débridée. De même, la soi-disant intégration de la dimension de genre, une nouvelle forme de marxisme culturel apparue dans les années 1990, ne prône pas une coopération des sexes au sein du mariage, mais l'élimination de l'institution elle-même. Car le mariage implique toujours une sorte de division des responsabilités. C'est son principe même et sa force. Mais il implique aussi une dépendance volontaire du conjoint vis-à-vis de son partenaire. Et cette dépendance des deux partenaires est la bête noire des marxistes. C'est la raison pour laquelle ils préconisent un programme féministe radical reposant sur une politique de quotas et un encadrement des enfants en dehors du cadre familial afin de détruire le mariage et la famille.

## ► L'infidélité virtuelle

Aujourd'hui, les expériences pornographiques déterminent la vie sexuelle de nombreux couples mariés. C'est à cette conclusion effrayante que parvient la sexologue belge Thérèse Hargot dans son ouvrage intitulé « Une jeunesse sexuellement libérée (ou presque) », publié en 2016. Selon elle, si les femmes se sentent plus facilement obligées de participer à des pratiques sexuelles qu'elles n'aiment pas vraiment, il est très difficile pour les hommes qui consomment de la pornographie de voir en leur partenaire autre chose qu'un objet interchangeable. La distinction entre réalité et fiction très souvent invoquée par les spécialistes en pédagogie sexuelle n'a pas beaucoup de sens si des images pornographiques conditionnent inexorablement la fantaisie sexuelle. De nombreux sexologues et thérapeutes affirment aujourd'hui que la consommation d'images pornographiques ne favorise pas seulement les agressions sexuelles au sein du couple, qui revêtent souvent des formes subtiles. Elle peut également engendrer un blocage par rapport aux stimulations sexuelles naturelles. En outre, certains indices significatifs montrent que les hommes sont moins motivés à construire une relation durable avec une femme lorsque leurs désirs sexuels peuvent être satisfaits virtuellement sans contraintes sociales.





## ► Le mariage, facteur du bonheur

Le Rapport social 2016 du Centre de compétences suisse en sciences sociales (FORS) souligne que le mariage est un facteur essentiel du bonheur. « Les gens en couple ont tendance à être plus satisfaits, connaissent davantage de joies et sont moins tristes que les personnes seules. (...) Les gens mariés éprouvent un bien-être plus grand que les personnes divorcées ou veuves ». Guy Bodenmann, professeur de psychologie à l'Université de Zurich, parvient à la même conclusion dans son « Manuel de thérapie de couple et familiale » (2016) : « Le seul fait d'être marié ou d'avoir une relation stable a des conséquences extrêmement positives sur la santé ». Par exemple, le fait d'être en couple réduirait le taux de mortalité de 50 % chez les femmes et de 250 % chez les hommes. En outre, le bonheur dans le couple serait, pour des raisons liées à la théorie de l'attachement et aux comportements en matière de santé, un facteur de résilience fondamentale (c'est-à-dire un facteur permettant de surmonter les situations difficiles).

## ► La Constitution fédérale protège le mariage

Les partisans du « mariage » homosexuel, tels que le conseiller aux États zurichois Daniel Jositsch (PS), font valoir que, selon la Constitution fédérale, les couples homosexuels devraient être autorisés à se marier sans que la Constitution soit modifiée. En effet, l'article 14 de la Constitution fédérale stipule que le droit au mariage est garanti, mais ne précise pas le sexe des personnes entre lesquelles un mariage peut être contracté. Cependant, cette interprétation de la Constitution est erronée. Dans le cadre du débat sur l'initiative du PDC « Contre la pénalisation fiscale des couples mariés », laquelle visait à ancrer dans la Constitution la définition du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme, le Conseil fédéral a précisé en 2013 que « La définition traditionnelle du mariage n'est pas nouvelle, mais correspond à l'interprétation actuelle de l'article 14 de la Constitution fédérale ». Dans le message du Conseil fédéral relatif à une nouvelle Constitution fédérale, du 20 novembre 1996, qui s'avère déterminant pour son interprétation, les couples non hétérosexuels sont explicitement exclus de l'institution du mariage : « Le droit au mariage ne s'étend pas aux mariages de transsexuels, ni aux mariages d'homosexuels. (...) L'institution du mariage a toujours visé les couples traditionnels ». En 2000, le Tribunal fédéral a appuyé cette interprétation dans un arrêt (ATF 126 II 425, 430), soulignant que le mariage et la famille « contribuent à la pérennité de la société autrement – de façon naturelle et pour des raisons biologiques – que les partenariats entre personnes de même sexe ».

## ► Chiffre

# 40 816

mariages ont été contractés en Suisse en 2016.

Source : OFS, 2017

## ► Le « mariage » homosexuel, ni un droit ni un besoin

En juin 2016, la Cour européenne des droits de l'homme a conclu à l'unanimité que les États ont le droit de refuser le « mariage » homosexuel. Ainsi, les États membres du Conseil de l'Europe, y compris la Suisse, peuvent continuer à définir le mariage comme une institution juridique réservée exclusivement aux personnes de sexe différent. Cette décision a été prise à la suite d'une plainte déposée par deux homosexuels français à qui l'on avait refusé le mariage en 2004 (avant l'introduction du « mariage » homosexuel en France). En dehors de l'aspect juridique, la communauté de vie sur la durée n'est pas un besoin important des gays et des lesbiennes. Fin 2015, la Suisse comptait 3,57 millions de personnes mariées et 14 300 personnes liées par un partenariat enregistré. Si l'on part du principe (d'après les données disponibles actuellement) qu'il y a 2 % de personnes homosexuelles sur les 8,33 millions d'habitants que compte le pays, cela signifie que seule une personne homosexuelle sur douze était liée par un partenariat, alors que près d'une personne hétérosexuelle sur deux était mariée.



## ► Savez-vous ...

... que l'instauration du « mariage » homosexuel menacerait la liberté de religion ? C'est ce que montre l'évolution de la situation dans divers pays, tels que la France ou les États-Unis, qui ont déjà franchi cette étape fatale. Si l'État reconnaissait l'union de personnes de même sexe comme un mariage, il assimilerait sa valeur sociale à celle du mariage traditionnel.

Les membres de communautés religieuses refusant cette assimilation pour des raisons de conscience subiront une énorme pression et seraient accusés d'avoir des opinions soi-disant intolérantes et discriminatoires. Les officiers de l'état civil chrétiens devant marier des couples de même sexe seraient confrontés à des cas de conscience. Et l'on attendrait des professeurs chrétiens qu'ils enseignent à leurs élèves que le « mariage » homosexuel a la même valeur que le mariage traditionnel, contrairement à leurs convictions les plus profondes. On demanderait aux parents croyants d'exposer leurs enfants à un endoctrinement pendant les cours. Les services d'adoption chrétiens ne pourraient plus refuser l'adoption à un couple homosexuel. Bien que l'initiative suisse sur le « mariage pour tous » précise clairement que les églises pourraient continuer à décider librement qui peut se présenter devant l'autel pour être marié, la pression sociale et politique exercée sur les communautés religieuses, pour qu'elles se mettent au diapason de la législation nationale, augmenterait considérablement.

## ► Chiffre

**22** pays dans le monde ont déjà légalisé le « mariage » homosexuel.

Source : wikipedia.org

## ► Les parents biologiques sont irremplaçables

Plusieurs milliers d'études à long terme menées au cours des quarante dernières années montrent que les enfants qui grandissent avec leurs deux parents biologiques se portent, en général, mieux que ceux ayant été privés d'un de leurs parents biologiques ou des deux. C'est ce qu'a affirmé la pédiatre Christl Ruth Vonholdt, de l'Institut allemand pour la jeunesse et la société, lors d'un entretien accordé à Futur CH. Par exemple, en 2009, des chercheurs de l'Université de Princeton ont conclu, dans le cadre d'une étude à long terme portant sur 20 000 enfants, que « les enfants qui grandissent dans un foyer avec un seul parent biologique se portent, en moyenne, moins bien que ceux qui grandissent avec leurs deux parents biologiques ... et ce indépendamment du fait que le parent seul en question se remarie ou non ». Par conséquent, le bien-être de l'enfant dépend du lien étroit avec ses parents biologiques et pas simplement du fait qu'il ait deux « parents ». Ces recherches montrent également que l'homoparentalité nuit au bien-être de l'enfant. Si, en règle générale, un enfant est séparé de ses parents biologiques à cause d'événements tragiques, l'homoparentalité fait de la séparation d'au moins un parent biologique un principe.



## ► Qu'est-ce que le mariage au juste ?

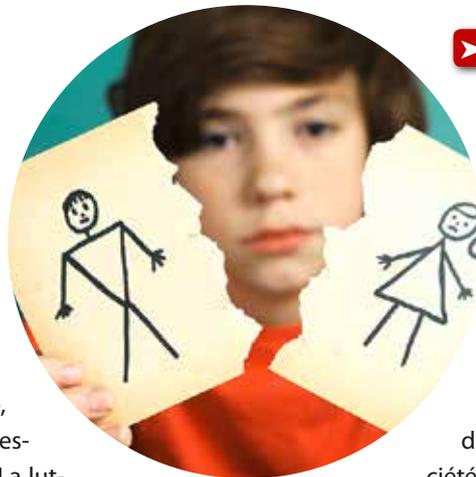
En 2010, le « Journal de droit et de politique publique de l'Université de Harvard » (Vol. 34, N° 1, pp. 252–259) publiait le remarquable essai « Qu'est-ce que le mariage ? », qui n'a aujourd'hui rien perdu de son actualité. Le philosophe Sherif Girgis, le juriste Robert P. George et le politologue Ryan T. Anderson tentent d'y définir le mariage, tout en expliquant pourquoi il n'est pas possible d'assimiler toutes les formes d'union au mariage. Selon les auteurs, le mariage présente trois caractéristiques essentielles qui le rendent unique. Premièrement, le mariage est la seule union complète (physique et biologique) possible entre deux personnes, qui ne peut, par conséquent, avoir lieu qu'entre *un* homme et *une* femme. Deuxièmement, il est étroitement lié à l'enfant et à son bien-être, d'une part parce que l'union physique des conjoints est la seule possibilité naturelle de mettre un enfant au monde et, d'autre part, parce que grandir auprès de ses parents biologiques est ce qu'il y a de mieux pour un enfant. Troisièmement, la durabilité et l'exclusivité s'avèrent être des normes absolument nécessaires pour le mariage. Les trois chercheurs abordent également les conséquences négatives qu'une réinterprétation du concept du mariage aurait sur la société.

## ► « Asservissement idéologique »

Pour le président du PDC, Gerhard Pfister, l'initiative parlementaire sur le « mariage pour tous » n'est pas l'expression d'une politique axée sur la recherche de solutions, mais l'« asservissement à un concept idéologique ». Dans un commentaire sur le site Internet de l'association HLI Suisse ([www.human-life.ch](http://www.human-life.ch)) du 16 janvier 2017, le conseiller national zougais émet de vives critiques à l'égard de l'initiative déposée par la conseillère nationale Kathrin Bertschy (PVL). Si, au niveau constitutionnel, le mariage était ouvert à tous les couples, quels que soient leur sexe ou leur orientation sexuelle, cela créerait un « obstacle pour la législation ». Les lois sur les relations de couple ne pourraient plus contenir des dispositions distinctes, « même si cela se justifiait pleinement et était approuvé à l'unanimité ». M. Pfister conclut son commentaire en précisant qu'il semble que Kathrin Bertschy et les cercles qui sont derrière elle cherchent « clairement à remporter une victoire sur tous ceux qui estiment que le mariage, tel qu'il existe aujourd'hui en tant qu'union entre l'homme et la femme, est une valeur. Il s'agit de remplacer une institution juridique éprouvée et ancrée dans nos traditions, c'est-à-dire d'anéantir le système existant, pour paraître soi-même le plus « libéral » et le plus « progressiste » possible. M. Pfister se dit convaincu que « la partie adverse a entamé un combat culturel ». Celui-ci doit être mené, mais « le plus calmement possible et sans excès ».

## ► Attaque ciblée contre le mariage

Masha Gessen, une activiste russe qui milite pour la reconnaissance de l'identité de genre, déclarait en mai 2012, lors du Festival des écrivains de Sydney : « La lutte pour la reconnaissance du mariage gay implique en général de ne pas dire la vérité sur ce que nous ferons quand nous l'aurons obtenue – car, lorsque nous affirmons que l'institution du mariage ne changera pas, nous mentons (...). L'institution du mariage doit changer et changera. Personnellement, je ne crois pas qu'elle doive nécessairement exister ». Masha Gessen n'est pas une exception. Dans le monde entier, de nombreux activistes, qui militent pour les droits des homosexuels ou l'identité de genre, considèrent le « mariage » gay uniquement comme une étape intermédiaire vers la destruction du mariage. En 1994, l'activiste homosexuel Michelangelo Signorile appelait déjà les couples homosexuels à « exiger le droit au mariage, non pas pour suivre un code moral social, mais pour faire tomber un mythe et transformer radicalement une institution archaïque ». Car l'acte subversif consisterait, pour les gays et les lesbiennes, à pouvoir transformer totalement la conception de la « famille ».



## ► Bientôt le mariage à trois ?

Les auteurs de l'initiative parlementaire de 2013 en faveur du mariage pour tous précisent dans leur exposé des motifs : « Les êtres humains se marient surtout pour donner une base durable à leur union, s'assurer une sécurité financière réciproque et exprimer leur engagement face à la société ». Or, le droit au mariage est refusé à une partie de la société (par exemple, les homosexuels). Il ressort de cette formulation émanant du PVL que les auteurs visent une réinterprétation radicale du terme « mariage ». Pour aller jusqu'au bout du raisonnement, si l'on en croit cette perspective révolutionnaire, le mariage est en définitive l'union de deux (voire de plusieurs ?) personnes qui s'engagent durablement, par voie légale, à partager les charges et les avantages de la vie familiale. Mais si le sexe ne doit plus jouer de rôle dans la réalisation de l'« unité » conjugale, le nombre de partenaires ne peut plus être décisif non plus. Seule la définition traditionnelle du mariage peut être opposée de manière convaincante à la revendication du « mariage » entre plusieurs personnes, comme le souligne la philosophe Pia Manfrin : « L'union physique et organique est possible uniquement entre *un* homme et *une* femme, les enfants ont *un* père biologique et *une* mère biologique et le mariage reflète clairement ces liens ».

## ► Citation

*Même si le bénéfice individuel et social du mariage d'amour librement consenti, qui repose sur la durabilité, l'exclusivité et la fidélité sexuelle, est en principe évident pour tout le monde – le mariage ne s'est imposé aux cultures occidentales qu'à travers l'influence croissante du judaïsme et du christianisme.*

Extrait de : « Plaidoyer pour le mariage » (p. 38), Fondation Futur CH (2017)

## Impressum

Éditeur: Fondation Futur CH  
Président: Pasteur Hansjürg Stückelberger  
Direction générale: Beatrice Gall  
Rédaction : Dominik Lusser, Beatrice Gall  
Adresse: Futur CH/Zukunft CH,  
Zürcherstrasse 123, 8406 Winterthur  
Contact Suisse Romande: T: 021 624 97 07,  
C: futur-ch@zukunft-ch.ch,  
I: www.futur-ch.ch

Mise en page & conception graphique:  
Cicero Studio AG, Berneck

Impression: Jordi AG Belp

Tirage: 2'000, mars 2017

Dons: Les dons faits à Futur CH sont déductibles fiscalement dans tous les cantons, conformément à l'administration cantonale des impôts du canton d'Obwald.

Sources images: Panthermedia: ulochka, Dorothy, Shutterstock: Halfpoint, Africa Studio, Petrenko Andriy, bikeriderlondon, Fotolia: drubig-photo, Digitalstock

Réutilisation et réimpression des articles uniquement avec l'accord écrit de la rédaction.

## ► Les jeunes socialistes veulent abolir le mariage

Le document de prise de position sur le féminisme de la Jeunesse socialiste suisse, adopté à Genève en 2015, vise à abolir le mariage. Conformément à la tradition marxiste, les jeunes socialistes considèrent en effet le mariage comme une prison pour la femme. Mais, ce sont non seulement les femmes, mais aussi tous les « asexuels, identités de genre et modes de vie », qui doivent, selon les jeunes socialistes, en être libérés : « Dans ce domaine, notre approche doit être le féminisme Queer ». Cependant, l'institution du mariage, en tant que « construction éculée », fait obstacle à cette libération. Les jeunes socialistes se positionnent « à long terme » pour l'abolition du mariage. En attendant qu'il le soit, il doit être ouvert à « tous les genres et tous les couples ».

## ► La mascarade du « mariage pour tous »

D'éminents défenseurs de l'initiative parlementaire sur le « mariage pour tous », qui revendique le « mariage » homosexuel en Suisse, conseillent, pour des raisons stratégiques, de renoncer pour le moment au droit d'adoption plénière pour les couples homosexuels. Le conseiller national UDC Hans-Ueli Vogt, lui-même homosexuel, a ainsi déclaré dans un entretien accordé au journal Tagesanzeiger à l'automne 2016 : « Je trouve qu'il est maladroit, d'un point de vue stratégique, d'aborder d'ores et déjà la question de l'adoption plénière alors que les discussions sur le « mariage pour tous » sont toujours en cours ». Le débat a pour fond de récents sondages, qui montrent qu'une majorité de Suisses est certes favorable au « mariage pour tous », mais rejette l'adoption plénière pour les couples de même sexe. Ce que les stratèges du « mariage pour tous » passent sous silence, et ce dans un but bien précis, c'est que si la Suisse reconnaît le « mariage » homosexuel, la question de l'adoption plénière ne relèvera plus du tout du peuple souverain. La reconnaissance de ce droit pourrait alors être revendiquée devant la Cour européenne des droits de l'homme. Dans une lettre adressée à Futur CH en mars 2015, Christophe Darbellay, alors président du PDC, soulignait que ce lien de cause à effet était l'une des principales raisons pour lesquelles son parti se mobilisait pour le mariage en tant qu'union de l'homme et de la femme.



## Conclusion

La question de savoir si le mariage a un avenir est mal posée. Nous devons plutôt nous demander si nous avons un avenir en tant que société, si le mariage continue d'être affaibli. Seul le mariage peut maintenir en vie notre société, en tant que structure générationnelle fonctionnelle. En revanche, la poursuite de l'érosion du mariage et de la famille ferait de plus en plus d'hommes et de femmes sans foyer et de plus en plus d'enfants sans repères, tout en ayant de graves conséquences pour les individus et la société. La principale mission de l'État – notamment pour assurer sa propre pérennité – reste de créer un environnement favorable afin que le mariage et la famille puissent continuer à prospérer.

**Vous aimeriez partager notre bulletin avec d'autres personnes parmi vos relations? Alors, écrivez-nous ou appelez-nous. Nous vous enverrons bien volontiers d'autres exemplaires.**